

l'Etat payât la dette de la ville de Lyon qui s'élevait à 40 millions. Le rapport municipal de la dette de Lyon avait été rédigé par Bruyset. Les concurrents pour les prix de l'Académie n'avaient jamais été plus nombreux; le temps manqua aux commissaires pour lire et apprécier tous les mémoires avant la fête de la Saint-Louis : on dut ajourner la proclamation des prix à la rentrée d'automne. En somme, la marche de l'Académie semblait avoir repris son cours normal sous la direction de l'abbé Tabard, et, de fait, le procès-verbal du 23 août était en droit de constater que les séances étaient bien remplies dans un temps où les intérêts de la politique tenaient éloignés presque tous les esprits de la culture des muses.

Il y avait pourtant dans le ciel académique un point noir qui allait bientôt se changer en orage. Claret la Tourrette avait annoncé que l'ancien évêque d'Autun, Talleyrand de Périgord, venait de faire à l'Assemblée nationale la motion de supprimer les académies. Quelques jours après, le 6 septembre 1791, il communiqua à l'Académie une lettre et une délibération de la Municipalité lyonnaise, en date de la veille, par laquelle elle informait l'Académie qu'étant obligée de fournir dans l'hôtel commun le logement nécessaire à l'un des corps administratifs de la ville, elle se voyait à regret forcée de demander à cette Compagnie de vider les appartements qu'elle y occupait, ainsi que sa bibliothèque, avant le 30 octobre prochain, et de faire transporter ses livres et ses effets divers dans le logement qui lui est offert au collège de la Trinité, en conséquence de l'examen et de la reconnaissance qui en seront faits par les commissaires de la Municipalité et ceux de l'Académie.

L'injonction municipale était claire et formelle. Les académiciens se demandèrent tout d'abord si elle était juste :